

Dans la Déclaration de principe faite le 10 septembre 1986, le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) déclarait que le Canada surveillait étroitement l'exportation de biens et de technologies militaires aux pays suivants: Premièrement, aux pays qui constituent une menace pour le Canada et ses alliés; deuxièmement, aux pays engagés dans des hostilités ou sur lesquels pèse un danger imminent de conflit; troisièmement, aux pays faisant l'objet de sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies; quatrièmement, aux pays où les droits des citoyens font l'objet de violations sérieuses et répétées de la part du gouvernement, à moins qu'il ne puisse être démontré qu'il n'y a aucun risque raisonnable que le matériel soit utilisé contre la population civile.

Monsieur le Président, ces lignes directrices sont restrictives comme c'était le cas dans le passé. Elles sont cependant plus claires, expriment le respect de nos obligations internationales et du droit international et ont l'appui général des Canadiens dans tout le pays. En particulier, j'aimerais attirer votre attention sur la déclaration du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures concernant la vente d'équipement militaire aux pays où les droits des citoyens font l'objet de violations sérieuses et répétées. Cette ligne directrice reformulée, clarifiée et renforcée lors de l'examen de la politique reflète l'engagement ferme du gouvernement à l'égard de la promotion des droits de l'homme dans le monde entier.

Pour des raisons de défense nationale et collective, le Canada coopère avec ses alliés pour empêcher l'exportation de biens et de technologie militaires et stratégiques vers des pays qui représentent une menace pour la sécurité de notre pays et celle de nos alliés. Cette politique découle de la participation du Canada à une organisation de 16 pays connus sous le nom de Comité de coordination pour le contrôle multilatéral des échanges Est-Ouest, appelé couramment COCOM. Il s'agit d'une organisation informelle qui comprend les pays de l'OTAN, sauf l'Islande et le Japon. Elle se réunit régulièrement à Paris pour examiner toutes les ventes envisagées de biens et de technologie stratégiques et militaires qui ont une certaine importance militaire et qui sont destinés à des pays considérés comme représentant une menace pour l'Alliance des pays de l'Ouest. Les pays proscrits par le COCOM comprennent l'Union soviétique et les autres membres du Pacte de Varsovie, ainsi que la République populaire de Chine. Le COCOM surveille des biens et des technologies classées dans 120 catégories et a mis au point trois listes internationales de produits frappés d'embargo: La liste des produits industriels, la liste des munitions et la liste des produits d'énergie atomique. Ces trois listes font l'objet de négociations entre les pays membres. Une fois adoptées, elles représentent le consensus du COCOM sur ce que sont les biens et la technologie militaires, les biens d'énergie atomique et les biens stratégiques. Elles forment la base des contrôles appliqués par chaque pays membre, conformément à sa propre législation.

• (1730)

#### [Traduction]

Pour conclure, le gouvernement applique des lois et règlements en vue d'atteindre ses objectifs politiques. Ces derniers visent à réaliser l'équilibre entre les questions de sécurité nationale, les objectifs en matière de développement économique du Canada et les opinions légitimes des Canadiens selon lesquelles

#### Exportations de matériel militaire

le Canada ne doit pas prendre part aux conflits à l'étranger ni contribuer aux violations des droits de la personne dans d'autres pays.

**M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles):** Monsieur le Président, je me réjouis de prendre part à ce débat. Je tiens tout d'abord à remercier le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) d'avoir non seulement inscrit cette motion au *Feuilleton* et d'en avoir proposé le débat aujourd'hui, mais encore d'avoir soulevé maintes fois cette question par le passé.

La question des exportations canadiennes de matériel militaire doit être située dans son contexte international. Nous dépensons près de un billion de dollars par année en armements alors que de par le monde, des millions de nos frères et sœurs n'ont pas de quoi se nourrir, se vêtir et s'abriter. La manière dont l'argent est dépensé souffre d'un déséquilibre épouvantable.

Dans son livre portant sur les dépenses militaires et sociales dans le monde en 1985, Ruth Léger-Savard a relevé de grossières incongruités. Elle montre qu'en 1983, nous avons dépensé pour chaque soldat dans le monde quelque 25 600 \$ à des fins militaires. Pour chaque enfant d'âge scolaire dans le monde, nous n'avons dépensé que 450 \$. Alors que nous avons consacré 45 \$ par habitant à la recherche militaire, nous n'avons consacré que 11 \$ à la recherche médicale. Les forces militaires ont coûté par habitant 152 \$, les activités de maintien de la paix internationale 6c.

Nous parlons aujourd'hui d'un problème mondial qui menace la survie même de l'humanité. L'escalade de la course aux armements concerne de très près chaque Canadien. Elle a en outre des conséquences cruciales sur la vie des citoyens, en particulier ceux des pays du tiers monde qui constituent, pour les fabricants canadiens de matériel militaire, une cible de choix car ils représentent le marché peut-être le plus lucratif à développer et à exploiter.

La motion demande au gouvernement de renvoyer cette question importante au comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur. Je suis persuadé que tous les députés le souhaiteraient. Laissons un comité de la Chambre examiner cette très importante question.

Je suis très heureux que notre membre régulier de ce comité, la députée de New Westminster—Coquitlam (M<sup>me</sup> Jewett) ait tenté de façon répétée d'amener le comité à examiner toute la question des importations d'armes.

Le député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston) a déclaré qu'il voulait aller plus loin que la motion. Bien entendu, nous le souhaitons tous, mais cette motion est quand même un début. Je déplore le fait que le député n'ait pris aucune mesure permettant de remédier quelque peu au problème lorsqu'il faisait partie du gouvernement précédent. En fait, durant la période où le parti du député était au pouvoir, on a porté à son attention à un grand nombre de reprises des questions comme celle-là, et il n'a pris aucune mesure.

En 1983, on a signalé au gouvernement que des pièces d'hélicoptères étaient exportées aux États-Unis et que ces pièces étaient, en fait, destinées au El Salvador où elles servaient à écraser la population civile. Le gouvernement n'a pas réagi. Il n'a pris aucune mesure, afin de resserrer ses procédures à l'époque. Or, maintenant que les libéraux sont dans l'opposition, ils disent vouloir aller plus loin que cette motion qui